

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

structures administratives Question écrite n° 13306

#### Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la mission sur le pôle public SCNF-RFF. Monsieur Jacques Auxiette, conseiller municipal de la Roche-sur-Yon, président de la commission Infrastructure et transports de l'ARF, a été chargé par le ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche, d'une mission de réflexion sur la gouvernance du pôle public qui réunira la SNCF et RFF. Ainsi, en mars 2013, il devra remettre un rapport détaillant la place des régions dans le nouveau système ferroviaire. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les moyens financiers et matériels qui seront alloués à cette mission, ainsi que les indemnités qui seraient versées au chargé de mission.

### Texte de la réponse

La mission de réflexion portant sur la gouvernance du pôle public devra permettre de formaliser les attentes et propositions des régions sur l'amélioration de la qualité de service quotidienne des services régionaux de voyageurs ainsi que sur le transfert de leviers supplémentaires leur permettant d'avoir une maîtrise complète de la définition de l'offre de service dont elles ont la responsabilité. Pour conduire ses travaux, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie met à disposition de M. Jacques AUXIETTE un agent de catégorie A pendant toute la durée de la mission, à mi-temps. Aucune indemnité spécifique ne sera versée au chargé de mission.

#### Données clés

Auteur: M. Gérald Darmanin

Circonscription: Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 13306

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état Ministère interrogé : Transports, mer et pêche Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 décembre 2012, page 7341

Réponse publiée au JO le : 5 mars 2013, page 2655